



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/ED/CD

Arrêté n° 97/89
(série A)

OBJET : délégation de fonctions et de signature à M. Louis KOEHL, Conseiller Municipal

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995 relative à la création et à la composition des commissions municipales, dont celle consacrée à la démocratie locale,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 1996 relative à la création et la composition des conseils de quartiers,

CONSIDERANT que M. Louis KOEHL est chargé notamment de la coordination des conseils de quartiers,

ARRETE

Article 1er : M. Louis KOEHL, Conseiller Municipal est délégué pour toutes les questions relatives à la démocratie locale et aux conseils de quartiers.

Article 2 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : La présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry,
- Mme le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yerres, le 29 avril 1997



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

